



Ma Commune Ma Santé



Adhésion  
immédiate

► 05 64 10 00 48

souscription@associationactionm.com

Ligne ouverte du lundi  
au vendredi de 9h à 18h.

## Offre MIE 2018/2019

### Les + MIE

- Depuis 1945, la MIE (Mutuelle Intergroupes d'Entraide) agit au quotidien pour l'amélioration de la complémentaire santé de ses adhérents mutualistes.
- Membres de la FNMF.
- Certifiée ISO 9001 par le bureau Véritas depuis 2005.

### Les + produits

- **MIE Assistance** 24h/24 7j/7.
- **Tiers payant** généralisé national avec géolocalisation des centres et professionnels de santé.
- **Espace adhérent** personnalisé via [www.mutuelle-mie.fr](http://www.mutuelle-mie.fr).
- **Application mobile** avec visibilité de la carte tiers payant, consultation des remboursements et de la garantie : iphone, android, windows...
- **Réseau partenaire Kalivia Optique et Audio** :  
Avantages optique : jusqu'à 40 % sur les verres et 20 % de réduction sur le prix des montures et 30 % sur le prix des lentilles.  
Avantages audio : jusqu'à moins 500 € par appareillage complet, une remise de 20 % sur les accessoires...
- **Allocations Obsèques** : 1900€
- **Réduction de 5%** à partir de 2 bénéficiaires et sur l'ensemble de la cotisation.  
\*hors cotisation Actionm
- **Éligible Loi Madelin** pour les travailleurs indépendants.



### Évaluez vos garanties en quelques clics !

Retrouvez tous les détails de la solution santé mutualisée  
sur notre tarificateur en ligne

En libre accès & sans engagement sur

[macommunemasante.org](http://macommunemasante.org)



**ACTIONM**

Association loi 1901



Les garanties s'inscrivent dans le cadre du dispositif législatif des contrats d'assurances visés à l'article L.871-1 du Code de la Sécurité sociale dits "contrats responsables". De ce fait, le remboursement ne pourra être inférieur au ticket modérateur pour les actes visés par le 1° de l'article R871-2 du Code de la Sécurité sociale.

PRESTATIONS	Régime DE BASE	MIE 130	MIE 200
	Remboursement Régime Obligatoire* (en % de la BR)	Remboursement SS + MIE	Remboursement SS + MIE
<b>HOSPITALISATION</b> Médecine, Chirurgie, Odontologie, Psychiatrie, Maison de Repos, Maternité			
Frais de structure et de soins pour établissements conventionnés	80% ou 100%	150% BR	200% BR
Frais de structure et de soins pour établissements non conventionnés y compris honoraires	80% ou 100%	100% BR	100% BR
Honoraires (y compris 18 € sur acte > 120 €) médecins adhérents OPTAM-CO	100%	130% BR	200% BR
Honoraires des médecins non adhérents OPTAM-CO	100%	110% BR	180% BR
Forfait journalier	Néant	Frais réel	Frais réel
Chambre particulière (1) (2)	Néant	50 € / jour	65 € / jour
Chambre particulière en chirurgie ambulatoire	Néant	50 € / jour	65 € / jour
Frais d'accompagnant enfants de moins de 14 ans affiliés (joindre justificatif)	Néant	30 € / jour	35 € / jour
Transport	65%	100% BR	100% BR
<b>SOINS COURANTS</b>			
Consultation/visite généralistes adhérents OPTAM	70%	130% BR	200% BR
Consultation/visite généralistes non adhérents OPTAM	70%	110% BR	180% BR
Consultation/visite spécialistes adhérents OPTAM	70%	130% BR	200% BR
Consultation/visite spécialistes non adhérents OPTAM	70%	110% BR	180% BR
Actes de chirurgie, d'anesthésie, actes techniques médicaux, actes d'échographie (hors hospitalisation) : médecins adhérents OPTAM et OPTAM-CO	70%	130% BR	200% BR
Actes de chirurgie, d'anesthésie, actes techniques médicaux, actes d'échographie (hors hospitalisation) : médecins non adhérents OPTAM et OPTAM-CO	70%	110% BR	180% BR
Franchise 18 € pour acte > 120 €	Néant	Frais réel	Frais réel
Biologie (y compris acte de prévention : dépistage Hépatite B)	60%	130% BR	200% BR
Auxiliaires médicaux	60%	130% BR	200% BR
Imagerie diagnostique : médecins adhérents OPTAM	70%	130% BR	200% BR
Imagerie diagnostique : médecins non adhérents OPTAM	70%	110% BR	180% BR
Orthopédie et appareillage	60%	150% BR	200% BR
Prothèse auditive remboursée SS	60%	150% BR	200% BR
Pharmacie toutes vignettes	15% / 30% / 65%	100% BR	100% BR
<b>DENTAIRE</b>			
Soins dentaires / inlay-onlay (INO) / endodontie / prophylaxie et parodontologie remboursées (y compris acte de prévention : détartrage annuel)	70%	100% BR	100% BR
Inlay-onlay (ICO)	70%	150% BR	200% BR
Prothèse dentaire remboursée, implantologie remboursée (*)	70%	200% BR	300% BR
Prothèse dentaire et implantologie non remboursées (sauf prothèse provisoire et élément intermédiaire) (*)	Néant	300 € / an	400 € / an
(*) Plafond annuel dentaire par bénéficiaire - Au-delà du plafond dentaire annuel, tous les actes remboursés par la Sécurité sociale sont pris en charge à hauteur de 55% de la BR	-	800 €	1 000 €
Orthodontie remboursée	100%	200% BR	300% BR
<b>OPTIQUE (3)</b>			
ADULTE : Optique tous les 2 ans à partir de l'acquisition de l'équipement, réduit à 1 an (date d'acquisition) si changement de correction visuelle, sur prescription médicale.			
MINEUR : 1 équipement par an à la date d'acquisition de l'équipement.			
Monture	60%	SS + 70 €	SS + 100 €
Verre simple	60%	SS + 50 € / verre	SS + 75 € / verre
Verre complexe	60%	SS + 90 € / verre	SS + 100 € / verre
Verre très complexe	60%	SS + 90 € / verre	SS + 100 € / verre
Lentilles remboursées SS	60%	SS + 80 € / an	SS + 100 € / an
Lentilles non remboursées SS	Néant	80 € / an	100 € / an
Chirurgie réfractive	Néant	100 € / oeil / an / bénéf.	150 € / oeil / an / bénéf.
<b>PREVENTION ET AUTRES SOINS</b>			
Médecine douce : ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, diététicien, étiope, psychologue, podologue, pédicure, naturopathe, microkinésithérapeute ... (toutes spécialités si médecins diplômés selon les dispositions prévues par la réglementation en vigueur et inscrits au registre officiel de leur profession)	Néant	2 séances à 30 €	3 séances à 30 €
CURE THERMALE REMBOURSEE SS : Forfait global pour honoraires, traitement thermal, hébergement, transport (sur présentation des justificatifs des frais réels)	65% / 70%	100% BR + 150 € / an	100% BR + 200 € / an
<b>MATERNITE</b>			
Allocation maternité/adoption (par enfant inscrit à la naissance sur présentation de l'acte de naissance ou d'un certificat d'adoption)	-	150 €	190 €
<b>OBSEQUES</b>			
Allocation obsèques pour adulte et enfant de + de 12 ans (délais de carence 12 mois)	-	1 900 €	1 900 €
<b>ASSISTANCE</b>			
Assistance d'urgence à domicile	-	OUI	OUI

Les prestations s'entendent Sécurité sociale incluse. Tous les actes de prévention visés par l'arrêté du 8 juin 2006 sont pris en charge au minimum du Ticket Modérateur

BR : Base de remboursement Sécurité sociale OPTAM = Option pratique tarifaire maîtrisée OPTAM-CO = Option pratique tarifaire maîtrisée pour les chirurgiens et obstétriciens

(1) Les remboursements de la maison de repos et de l'hospitalisation psychiatrique sont plafonnés à 60 jours par an.

(2) Les remboursements de la maison de repos ne sont pris en charge que suite à une hospitalisation.

(3) Respect du contrat responsable : montant maximum monture 150 € - Définition d'un équipement mixte : monture + 1 verre simple foyer et 1 verre complexe ou 1 verre simple foyer et 1 verre hyper complexe ou 1 verre complexe et 1 verre hyper complexe.

La garantie Assistance est couverte par contrat collectif souscrit auprès d'IMA 118 avenue de Paris - CS 40000 - 79000 NIORT

Les garanties Obsèques et Maternité, résiliables et révisables annuellement, sont couvertes par un contrat collectif souscrit auprès de MGP, 39 rue du Jouril, 74960 CRAN GEVRIER

Les prestations s'entendent dans la limite des frais réels, déduction faite des remboursements (SS et autres) obtenus par ailleurs.